



Analyse des "espaces d'expression" du Site Internet du débat

Analyse du 6 au 12 juin 2016

Les questions et leurs réponses

En Bref

3 « groupes de questions » ont été postés entre le 6 et le 12 juin 2016.

Les principales thématiques abordées sont, dans l'ordre :

- l'**aménagement du territoire francilien** ;
- l'**accès au site et les enjeux de circulation** ;
- **autres**.

8 questions posées antérieurement ont reçu une réponse du maître d'ouvrage le 10 juin.

3 questions posées antérieurement ont reçu une réponse de la CPDP les 7 et 10 juin.

Tableau de répartition des questions

Aménagement du territoire francilien **2** Q94, Q95

Accès au site et enjeux de circulation **1** Q95

Environnement **1** Q96

Autres -

Offre culturelle et de loisirs -

Caractéristiques générales du projet -

Enjeux économiques -

Commerce -

Attractivité touristique -

Débat public -

Emploi et qualification -

Synthèse

- L'aménagement du territoire francilien

Un internaute demande pourquoi le site d'EuropaCity doit s'implanter sur des terres agricoles plutôt que sur une friche industrielle. « *Quelles ont été les solutions alternatives étudiées ?* »

- Les accès au site et enjeux de circulation

Un internaute demande si l'arrêt « Triangle de Gonesse » de la future ligne 17 est destiné à desservir spécifiquement EuropaCity. « *Mais qui paie le prolongement de la ligne 17 ?* »

- L'environnement

Un internaute demande si le maître d'ouvrage peut verser au débat les comptes rendus des réunions d'ID Factory qui ont été conduites en amont du débat.

Réponses du maître d'ouvrage

Aucune de ces questions n'a encore reçu de réponse du maître d'ouvrage.

Réponses de l'Etablissement public d'aménagement de la Plaine de France et de la Société du Grand Paris

En réponse à **1** question posée le 11 mai sur le **coût de l'aménagement de la ZAC**, l'EPA précise que le plan de financement de la ZAC fera l'objet d'un document officiel qui sera rendu public après validation du conseil d'administration de l'aménageur ; il comportera les montants éventuels des participations des collectivités et de l'État aux différents ouvrages. L'EPA détaille les postes de dépenses compris dans le bilan.

En réponse à **1** question posée le 11 mai sur **l'origine et la gestion des déplacements**, l'EPA précise que le chiffre estimé de 300 000 déplacements/jour correspond non pas à des véhicules mais à des personnes (tous modes confondus). Cette estimation maximaliste prend en compte le quartier d'affaires au terme de sa réalisation, à l'horizon 2035. L'EPA détaille dans sa réponse l'origine des déplacements et la méthodologie de calcul.

En réponse à **1** question posée le 10 mai, sur **la ligne 17 et les différentes consultations publiques**, la SGP fournit des éléments sur l'enquête publique de la ligne 17, sur les concertations menées par la SGP, et enfin sur le tracé général de la ligne 17, fixé par décret en août 2011 et qui prévoyait une gare sur le Triangle de Gonesse pour desservir la zone d'activité en devenir. La SGP précise qu'aucune étude n'a été conduite sur un tracé sans cette gare.

Réponses du maître d'ouvrage aux questions laissées en attente

Le maître d'ouvrage répond à **8** questions posées entre le 14 et le 26 mai.

Sur la question **du caractère innovant du projet**, le maître d'ouvrage répond en affirmant son parti-pris audacieux et visionnaire, prenant en compte les évolutions de consommation et les nouvelles formes que prendra le commerce d'ici une dizaine d'années. Il détaille ces évolutions et donne des exemples montrant l'originalité du concept commercial du projet.

Concernant le **modèle expérientiel** proposé, le maître d'ouvrage donne quelques exemples de ce nouveau type de commerce, basé sur la « rencontre entre le visiteur et la marque ».

À une question sur le **recrutement local**, le maître d'ouvrage répond qu'il est allé avec la CPDP à la rencontre des élèves dans des établissements scolaires pour informer les jeunes sur le projet et écouter leurs avis et questions ; il précise avoir entendu et compris le besoin d'information, de stages et d'apprentissage. Il projette, si le projet se réalise, de mettre en place des dispositifs spécifiques à destination des jeunes pour préparer leur accès aux emplois du site.

À propos de la **pertinence du projet**, le maître d'ouvrage explique pourquoi le projet n'a rien d'un centre commercial classique. Il détaille les nouvelles offres qui seraient proposées, renouvelant les principes traditionnels du commerce. Il considère que le projet n'est pas dépassé, mais au contraire répondrait aux aspirations des consommateurs de demain, et aux évolutions liées au numérique. Concernant la culture, il précise que la programmation serait de haute qualité, conçue par des opérateurs de renommée internationale.

Sur la question des **emplois créés et de la sous-traitance**, le maître d'ouvrage répond en redonnant les chiffres annoncés dans son dossier. Il précise les bases de calcul qui ont permis de les estimer et rappelle qu'un dire d'expert mandaté par la CPDP livrera ses conclusions sur ces estimations avant la fin du débat. Le maître d'ouvrage indique que la sous-traitance interviendrait en phase chantier : il étudie les conditions d'accès des entreprises locales (allotissement, charte de sous-traitance locale, etc.).

Sur la question d'un **transport électrique pour les déplacements transverses**, le maître d'ouvrage répond qu'il privilégie les modes doux et que l'arrivée de transports en commun sur le secteur et l'aménagement de pistes cyclables et voies piétonnes vont faciliter les déplacements. La piste des véhicules électriques lui semble intéressante, d'autant que des progrès techniques vont voir le jour dans ce domaine.

Sur la question de **l'emplacement du site**, le maître d'ouvrage explique ce qui l'a conduit à choisir le Triangle de Gonesse. Il indique également que le site PSA ne constituait pas un emplacement disponible au moment de la conception du projet.

À propos de **l'attractivité touristique**, le maître d'ouvrage développe les arguments selon lesquels EuropaCity contribuerait à augmenter l'attractivité touristique de l'Ile-de-France, en créant une nouvelle destination de loisirs, complémentaire de celle de Paris, et à conforter les ambitions touristiques de la France (Jeux Olympiques, Exposition universelle, 100 millions de touristes/an dès 2020).

Les avis

En Bref

9 avis ont été postés entre le 6 et le 12 juin 2016.

Les principales thématiques abordées sont, dans l'ordre :

- l'**emploi et la qualification** ;
- l'**environnement** ;
- l'**aménagement du territoire francilien** ;
- le **débat public**.

Tableau de répartition des avis

Emploi et qualification **5** A79, A80, A81, A82, A85

Environnement **4** A80, A81, (c), A87

Aménagement du territoire francilien **2** A79, A80

Débat public **2** A83, A84

Enjeux économiques **2** A79, A80

Offre culturelle et de loisirs **2** A81(c), A86

Autres **1** A84 (c)

Commerce -

Accès au site et enjeux de circulation -

Attractivité touristique -

Caractéristiques générales du projet -

Synthèse

- **L'emploi et la qualification**

Plusieurs internautes reviennent sur la perspective d'emplois avancée par le maître d'ouvrage et mettent en doute ces créations d'emplois. L'action mécanique est réfutée : « *il suffirait donc de construire 1 Europacity par département français pour créer 1.100.000 emplois et réduire ainsi d'un tiers le chômage en France* » ; la crainte que d'autres emplois soient détruits est exprimée : « *promesses d'emplois pour certains (comme si les promesses avaient une quelconque valeur) = perte d'emplois pour les autres* ». Enfin, la courbe descendante des emplois sur la commune de Roissy (– 10

000 en 4 ans) est interrogée : « comment peut-on affirmer que la courbe va forcément à nouveau s'élançer vers le haut et non pas poursuivre son déclin ? ».

- **L'environnement**

Plusieurs avis et commentaires font état d'un souci de préservation de l'environnement. D'autres critiquent le projet pour son impact : « la mise en place des toits verts d'EuropaCity ne remplacera jamais les terres fertiles » ou jugent ses initiatives insuffisantes : « la végétalisation des toits est une alternative dérisoire et même ridicule ». Un internaute met en avant un rapport récent de la Chambre régionale des Comptes, qui fait état d'un important déficit d'espaces verts en Ile-de-France et appelle à « un effort de rattrapage ». « Ce genre de projet ne peut qu'aggraver les conséquences inquiétantes de ce déficit. »

- **L'aménagement du territoire francilien**

Un internaute exprime le besoin de vigilance de la part des élus locaux. « Il me semble nécessaire d'avoir des engagements clairs et précis en matière d'impact environnemental réduit au maximum et de retombées économiques locales, y compris d'emploi local. » Un travail de définition et de suivi est demandé aux élus, ainsi que de la transparence pour tous les habitants : « Sans quoi, ce projet risque d'être "hors-sol", déconnecté de la demande locale ».

- **Le débat public**

Un internaute souligne que mettre les documents en ligne le jour-même de la réunion (atelier du 7 juin sur l'environnement) est « désinvolte » de la part du maître d'ouvrage, car il est alors difficile pour le public d'en prendre connaissance de manière approfondie. Le « secret des affaires » invoqué pour ne pas donner les éléments du protocole signé entre l'EPA et le maître d'ouvrage s'apparente selon lui à un déni de démocratie. Il cite Pierre Rosanvallon : « Être dominé, c'est [...] être soumis à des institutions dont l'opacité et la complication reviennent à vous dépouiller de votre citoyenneté ».

Les points de vue

7 points de vue ont été déposés entre le 30 mai et le 5 juin 2016.

Le **point de vue n°21**, déposé le 6 juin 2016, est une **motion du Conseil Municipal d'Arnouville**. L'historique du projet est rappelé, ainsi que celui de l'aménagement du Triangle de Gonesse ; les bénéfices attendus pour la commune sont identifiés. La motion apporte son soutien actif au projet.

Le **point de vue n°22**, déposé le 6 juin 2016, est le **Cahier d'acteur de la Profession agricole**. La profession rappelle la qualité des terres agricoles de l'Ile-de-France, leur utilité tant nutritive qu'économique, et regrette que ces terres soient considérées par les aménageurs comme des espaces « libres ». Aucune interaction n'est perçue par la profession entre EuropaCity et l'agriculture, la ferme urbaine étant, selon les auteurs, un « espace de loisir » incomparable avec une exploitation agricole. Le cahier d'acteur met en doute la préservation d'un « carré vert » de 400 ha. La profession demande également des éclaircissements sur la « lisière agricole » mentionnée dans le dossier du maître d'ouvrage ; elle considère qu'aucune contrepartie n'est proposée en échange des 80 ha de l'emprise du projet.

Le **point de vue n°23**, déposé le 7 juin 2016, est le **Cahier d'acteur d'Europe Écologie-Les Verts Val d'Oise**. Les arguments de son opposition au projet sont développés : projet démesuré, ne respectant pas l'environnement, dont l'alibi culturel ne fait que masquer un gigantesque centre commercial, modèle consumériste non conforme avec les objectifs de la COP 21. Les auteurs s'élèvent contre le bétonnage des sols et des terres agricoles, et le remplacement d'un « poumon vert » par un équipement qui laissera de côté les habitants du territoire. Ils demandent enfin qui va payer les « tarifs préférentiels » annoncés par le maître d'ouvrage.

Le **point de vue n°24**, déposé le 3 juin 2016, est une **Contribution sur le tourisme de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France**. En charge de l'aménagement touristique de son territoire, la Communauté d'agglomération met en avant les atouts d'EuropaCity dans le domaine du tourisme d'affaires et du tourisme de loisir. La position géographique de Roissy Pays de France lui semble propice à capter les flux touristiques, à la fois grâce aux deux aéroports de Roissy et du Bourget et au patrimoine culturel de la Région ; EuropaCity créerait un pôle touristique métropolitain, faisant de Gonesse un territoire de prédilection pour se divertir, et permettrait à la région de conserver son leadership mondial dans le tourisme d'affaires. Les auteurs voient en outre dans le projet un facteur de dynamisme et un moteur pour le développement économique, l'emploi et la formation.

Le **point de vue n°25**, déposé le 3 juin 2016, est une **Contribution sur la culture de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France**. Les points forts de la politique culturelle du secteur sont détaillés (sites, festivals, musées, équipements), la richesse de la diversité culturelle du territoire est mentionnée et les caractéristiques du projet rappelées. Les auteurs de la Contribution soulignent la proposition d'EuropaCity de s'adresser à tous les publics, et appellent le maître d'ouvrage à rendre le site accessible aux populations du territoire (dispositifs de médiation, tarifs préférentiels). Des partenariats avec les acteurs culturels locaux sont souhaités et encouragés, par le biais d'un comité de pilotage associant élus et collectivités à la programmation culturelle du site, de manière à ce que tout le nord-est francilien bénéficie de ce nouvel équipement culturel.

Le **point de vue n°26**, déposé le 3 juin 2016, est le **Cahier d'acteur de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France**. Un soutien total au projet est exprimé. EuropaCity y est présenté comme une importante source d'emplois, une offre touristique révolutionnaire et un concept non concurrentiel pour le commerce existant ; son éco-responsabilité est soulignée. Les auteurs attendent du projet qu'il soit à la fois une locomotive économique, mais aussi un élément fédérateur du territoire, insufflant une nouvelle dynamique ; les dispositifs de formation prévus par le maître d'ouvrage paraissent devoir assurer de bonnes retombées locales en matière d'emploi. Enfin, ses caractéristiques environnementales sont jugées propres à créer une trame verte et à garantir la biodiversité.

Le **point de vue n°27**, déposé le 9 juin 2016, est une **Contribution de Michel VAMPOUILLE sur les déchets**. Il y analyse la gestion des déchets telle que présentée dans le dossier du maître d'ouvrage et donne quelques éléments de compréhension sur le traitement des déchets et leurs diverses classifications (DAE, DMA...). La contribution souligne comment 80% des déchets produits par le site dépendraient de filières industrielles de recyclage ; elle indique comment le maître d'ouvrage pourrait avoir une démarche plus innovante en fixant des objectifs par type de valorisation ou par catégorie de déchets, et donne des pistes pour une réutilisation de certains matériels ou équipements. Concernant les déchets fermentescibles, l'auteur revient sur le traitement interne et suggère quelques orientations pour un traitement plus rationnel et une approche à l'échelle territoriale, « plus écologique, plus économique et plus efficace ». Il conclut en soulignant les imprécisions du dossier du maître d'ouvrage.